

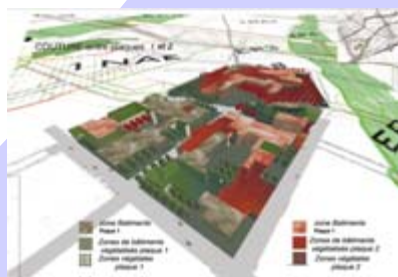
L'opération d'aménagement du plateau de la Mayenne constitue avec celle du plateau des Capucins, un des grands projets urbains de l'agglomération angevine. Situé sur les limites communales des villes d'Angers et d'Avrillé, le projet couvre un territoire de 137 hectares dont 70 destinés à l'habitat.

Retenu pour ses qualités de desserte, son organisation foncière et l'absence de contraintes physiques majeures à son aménagement, le site du plateau de la Mayenne fait l'objet dès 2001 de premières réflexions d'aménagement dans la perspective de la réalisation du Parc du Végétal.

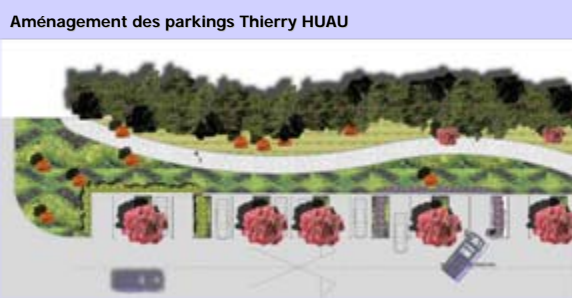
Cette situation privilégiée a été mise en perspective par les architectes et les urbanistes. A travers un concept de boucle des parcs, le projet urbain est construit

sur une trame paysagère, véritable tissage végétal constitué de « lanières » et de « coutures », organisant l'implantation des différents espaces bâtis, espaces de circulations et de loisirs. Insérée dans cette trame paysagère, une trame viaire composée notamment d'une voie de desserte centrale, la « nervure » vient se greffer sur les grandes infrastructures routières telle la voie interquartier qui relie l'avenue Mendès France à la RD 107.

La Ville et le Végétal



Collectivité locale	Syndicat mixte du plateau de la Mayenne
Aménageur	SODEMEL
Urbaniste et MO	Thierry HUAU; Roland KORENBAUM; Ducan LEWIS
Françoise LENOBLE-PREDINE, COTEDA	
Date	En cours
Programme	4000 logements
Surface	70 hectares
Montant de l'opération	54 M euros





Organisé en un système de « plaques », le projet d'aménagement du plateau se décline selon un principe de dé-densification à mesure de l'éloignement de la ville.

Le programme de constructions qui s'achèvera à l'horizon 2020 comprendra à terme plus de 4000 logements soit environ 10000 nouveaux résidents.

L'habitat sera conçu de manière à proposer une offre diversifiée de logements : accession libre, accession sociale, locatif social.... Enfin, l'ensemble des équipements nécessaires aux besoins des futurs habitants sera réalisé sur le quartier: équipements publics, scolaires, culturels, sportifs, de services et commerciaux.



Les espaces extérieurs communs :

- traitement des coeurs d'îlots (espaces communs)
- intégration des espaces de stationnement
- placettes et espaces de jeux

Les accompagnements paysagers :

- traitement des cheminements
- utilisation des haies bocagères
- utilisation des noues comme séparatif
- reconquête de l'espace par des bosquets et des arbres structurants

Les jardins verts individuels :

- les jardins de rue : participent à l'ambiance de l'espace public
- les jardins rez-de-chaussée : appropriation des espaces libres par les habitants, transition douce entre la façade bâtie et les espaces ouverts.
- les jardins destinés aux habitants des étages : espaces de convivialité.
- permettent un accès direct aux circulations piétonnes

Végétalisation de l'architecture :

- pieds de façade habillés (intégration des parkings semi-enterrés)
- plantation des terrasses : jardinières
- traitement de la 5^e façade : les toits végétalisés
- végétalisation des façades : murs végétaux et plantes grimpantes

